

# Stratégies de transmission des exploitations et pratiques professionnelles en viticulture

Françoise Sitnikoff<sup>1</sup>, Hélène Chazal<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Enseignant-chercheur en sociologie – UMR CNRS 7324 Citeres, Université de Tours – Tours – France.

<sup>2</sup> Ingénieur d'études – Cetu-Etics, Université de Tours – Tours – France.

## Les exploitations viticoles : entre pérennité et transformation des modèles de transmission

Les transformations actuelles que connaît le secteur viticole interrogent les stratégies adoptées par les vignerons en vue de la transmission de leur exploitation. Les exploitations viticoles sont en effet à la fois des lieux de production, d'intérêts financiers et patrimoniaux, qui sont régis par des liens affectifs. L'acte de transmission est l'aboutissement d'un processus long, en relation avec la famille et inscrit dans des configurations professionnelles et territoriales spécifiques.

Les organismes institutionnels et professionnels s'intéressent essentiellement aux dimensions économiques, juridiques et

sociotechniques des entreprises agricoles quand il est question de leur transmission. Notre objectif est de mettre en lumière les dimensions sociales et familiales également en jeu, dont l'importance est souvent sous-estimée.

Le processus de transmission fait apparaître différentes rationalités dont l'enchevêtrement explique parfois le manque d'anticipation ou l'échec de certains projets. Nous livrons ici quelques constats issus d'une recherche sociologique en cours financée par la région Centre-Val de Loire. Cette recherche s'appuie sur le recueil d'entretiens approfondis (une quarantaine à l'heure actuelle) prenant la forme de récits de pratiques et de trajectoires professionnelle et familiale. Ils ont été réalisés auprès de viticulteurs et viticultrices, pour la plupart âgés de 55 ans et plus, répartis sur différentes

zones d'appellation de la région (sancerre, chinon, vouvray, saint-Nicolas-de-bourgueil, etc.).

## Les évolutions du modèle dominant de transmission

Malgré une transformation des modèles professionnels et économiques depuis les années cinquante, la transmission des exploitations à un héritier masculin – de préférence un fils, voire un neveu ou un gendre – reste aujourd'hui encore le modèle dominant. Celui-ci connaît néanmoins des évolutions et des remises en cause.

En effet, de nombreux travaux ont montré l'importance de la socialisation familiale précoce au métier, notamment dans les milieux agricoles, qui, accompagnée d'une désignation explicite, amenait la reprise de

l'exploitation par le fils choisi. Depuis les années soixante-dix, la transformation des modes de vie a amené des changements dans les rapports parents/enfants : une plus grande liberté d'orientation professionnelle est laissée aux enfants, les parents devant respecter ces choix et les soutenir. Le processus de socialisation reste présent mais de manière plus implicite. L'enjeu pour les parents est donc désormais de réussir à « faire envie », d'offrir la possibilité à leurs enfants de construire une « vocation » de vigneron, tout en respectant *in fine* leur choix (Bessière, 2010). Ces stratégies parfois inconscientes contribuent à maintenir le modèle de la transmission intergénérationnelle.

Ces changements de modes de vie s'accompagnent de nouvelles aspirations, parfois difficilement compatibles avec le modèle classique de l'exploitation familiale et du travail viticole : une nette séparation entre vie professionnelle et vie personnelle et familiale, ayant des incidences sur la gestion du temps (horaires de travail, week-ends, vacances) et de l'espace (séparation entre lieu de résidence et lieu de travail). La remise en cause de l'intrication des espaces-temps professionnels et domestiques implique de nouvelles formes d'organisation du travail et de gestion de l'exploitation : investissement dans des matériels plus performants, recrutement de personnel qualifié à même de suppléer l'exploitant en cas d'absence, etc.

Aujourd'hui, les cédants doivent intégrer ces nouvelles données dans la construction de leur projet de transmission.

Le modèle traditionnel de la transmission de l'exploitation et du métier à un seul héritier se trouve lui aussi questionné. La valorisation du métier de vigneron, la montée en qualité du vin, l'accroissement de l'activité ou l'agrandissement des exploitations conduisent à une diversification et une spécialisation des tâches qui nécessite



Dans le Cher comme en Indre-et-Loire (région Centre-Val de Loire), le foncier n'est qu'un aspect de la transmission.

des compétences pointues relevant souvent de formations différentes. Ainsi, dans les modèles émergents de transmission, il n'est pas rare que plusieurs membres de la famille, notamment les enfants, participent à l'activité de l'exploitation, chacun occupant une fonction différente (production, vinification, commercialisation, communication...) selon sa formation et ses compétences. Le développement de l'œnotourisme voulu par les pouvoirs publics amplifie ce mouvement en apportant une nouvelle dimension à l'exploitation.

### La place nouvelle des femmes

L'évolution de la place et du statut des femmes dans le milieu viticole depuis une trentaine d'années amène également une nouvelle distribution des rôles au sein des familles et des exploitations. Jusqu'à récemment, soit elles géraient la partie administrative ou participaient à l'activité commerciale de l'exploitation, soit elles occupaient un emploi à l'extérieur, assurant un revenu fixe à la famille. L'ouverture des formations viticoles aux femmes leur permet désormais d'accéder à des tâches traditionnellement masculines comme la vinification, alors que l'accès aux chais leur a été longtemps interdit. Elles prennent leur part dans la nouvelle spécialisation des tâches et participent à leur diversification (développement de l'œnotourisme, commercialisation, communication...) (Rieu, 2004).

Le schéma classique de « femme de » reste toujours valide : soit elles épousent un viticulteur qu'elles secondent dans l'activité, soit leur époux reprend l'exploitation familiale (transmission « en gendre »). Actuellement, parmi les exploitantes en titre, une majorité a succédé au mari parti à la retraite ou décédé (transmission par le mariage). L'absence de fils en capacité de

reprendre l'exploitation ou la présence d'une fratrie exclusivement féminine reste encore pour certains un obstacle à la construction d'un projet de transmission. Néanmoins, la jeune génération comprend des femmes qui accèdent par elles-mêmes au statut de chef d'exploitation. Dans ce cas, elles peuvent pallier le manque d'héritier masculin, permettant ainsi une perpétuation de la lignée et la transmission des places professionnelles qui incluent le métier et le statut de dirigeant (Sposito, 2017). Ce mouvement est d'autant plus visible dans les zones à forte réputation où la préservation du patrimoine professionnel et familial est un enjeu majeur.

### La question du foncier

Si les modèles de transmission sont aux prises avec les changements sociétaux, comme nous venons de le voir, les cédants doivent également négocier avec les changements liés à la valeur économique de l'exploitation. En région Centre-Val de Loire, le modèle de l'exploitation familiale reste dominant. Dans notre enquête, la crainte de le voir disparaître est très présente dans le discours des viticulteurs interrogés.

La transmission d'une exploitation viticole met en jeu un patrimoine familial, composé principalement d'un patrimoine professionnel qui comprend notamment l'exploitation (l'activité), le bâti et le foncier. Pendant longtemps, le fait de privilégier l'enfant reprenneur de l'exploitation allait de soi pour les parents et était accepté par les autres enfants. Ce partage inégal est plus problématique aujourd'hui, le coût du foncier notamment pouvant poser des problèmes aigus au sein des fratries et entre parents et enfants : le souci d'équité est plus fort de la part des parents et les enfants peuvent avoir différentes visions de la notion de loyauté envers la famille. Lorsque l'enjeu financier



Suivant les contextes, les exploitations familiales tendent à disparaître ou à s'agrandir.

est élevé, notamment dans les zones où le vin est bien valorisé, le choix de l'enfant reprenneur peut se révéler plus compliqué ou le partage plus délicat.

Le coût du foncier est un paramètre constitutif du projet de transmission, mais il interfère de manière différenciée selon les zones d'appellation. Dans les zones à moindre notoriété, la faible attractivité encourage moins les reprises familiales, les enfants s'orientant vers des voies professionnelles sans souhait de retour sur le domaine. Ce dernier peut alors être démantelé, les parcelles vendues ou louées à différents exploitants favorisant l'agrandissement de leur exploitation. Dans les zones à forte notoriété, les enfants sont plus enclins à reprendre les domaines familiaux, mais ils sont plus susceptibles d'être convoités par des acheteurs extérieurs. Dans un cas comme dans l'autre, l'arrivée récente d'investisseurs étrangers dans la région inquiète et conduit des structures collectives à imaginer des solutions pour conserver la maîtrise locale du vignoble. C'est le cas par exemple de certains syndicats des vins ou coopératives qui tentent de racheter des domaines pour lesquels la transmission familiale

est problématique. Le but étant d'éviter qu'ils ne soient repris par des groupes dont les objectifs sont potentiellement éloignés de ceux des exploitants individuels, qui constituent l'identité des AOC.

### Conclusion

Ce rapide état des lieux des modifications en cours dans le secteur viticole met en lumière les différentes sphères interférant dans le processus de transmission des exploitations. Au-delà des dimensions économique, juridique et institutionnelle inhérentes à l'entreprise viticole, les enjeux y sont à la fois individuels et collectifs, familiaux et professionnels. Les vignobles étudiés possèdent des particularités locales qui les distinguent d'autres vignobles au sein même et en dehors de la région Centre-Val de Loire. Néanmoins, les pistes dégagées par la recherche offrent une grille de lecture potentiellement applicable aux autres régions viticoles. ■

**NDLR :** Les références bibliographiques concernant cet article sont disponibles sur simple demande auprès de la Revue des Œnologues.  
 - Par courrier : joindre une enveloppe affranchie, avec les références de l'article  
 - Sur internet : [search.oeno.tm.fr](http://search.oeno.tm.fr)